

Pays basque : le Cade en guerre contre les décharges sauvages

Publié le 29/06/2016



Le Collectif d'associations de défense de l'environnement Pays basque sud des Landes (Cade) dénonce un "système mafieux" ©

EMILIE DROUINAUD

Un an après le lancement du programme de lutte contre les dépotoirs illégaux, le collectif tire à nouveau la sonnette d'alarme

Dimanche, la rédaction de France 2 proposait [une enquête exclusive sur les décharges illégales du Var](#). C'est dire combien le problème des décharges sauvages, véritable cheval de bataille du [Collectif des associations de défense de l'environnement Pays basque sud des Landes \(Cade\)](#), est loin d'être une préoccupation uniquement basco-landaise. Ce mardi, le Cade, par la voix de son président Victor Pachon, a voulu une nouvelle fois tirer la sonnette d'alarme, un an après avoir lancé une première offensive contre la prolifération des décharges illégales, qu'il considère comme un "**système mafieux**".

Ces décharges sont mises en place dans la plus grande discrétion (la plupart du temps, "en nocturne"). Elles contiennent principalement **des gravats de chantiers** du bâtiment tels que du plâtre, du goudron, du ciment, ou encore des bombonnes de gaz.

Trois angles d'attaque

Pour lutter contre ce problème, le Cade propose trois angles d'attaque.

- D'abord, au niveau de chaque décharge, le collectif **alerte tous les représentants de l'Etat** concernés afin de faire cesser les infractions aux réglementations en vigueur.

- Ensuite, sur le plan institutionnel, le Cade demande entre autres, **la création de plusieurs installations de stockage** des déchets inertes (Isdi) dans un rayon de moins de 15 km, gérées par le Conseil départemental, afin d'éviter d'éventuels arrangements indus. Victor Pachon rappelle également qu'une **meilleure attractivité des tarifs** des décharges légales permettrait d'éviter la transformation de zones agricoles en décharges sauvages.

- Enfin, le Cade s'adresse aux agriculteurs. Conscient de la précarité à laquelle ils doivent faire face, Victor Pachon leur rappelle « qu'en acceptant la transformation d'une partie de (leurs) terres agricoles en décharges pour de faibles sommes », ils contaminent leurs terrains et ceux avoisinants, et seront même, in fine, « tenus pour responsables devant la juridiction environnementale en cas de litige ».

Le Cade travaille également au **recensement** de ces décharges. Rien que sur l'année 2015, **748 décharges sauvages ont été répertoriées par le département**, rappelle le président du collectif. La commune de Saint-Pée-sur-Nivelle est particulièrement touchée par ce fléau. Elle regroupe, à elle seule, pas moins de huit décharges illégales.